

J'ai commencé par vous parler de la marine. Laissez-moi vous dire que nous en avons deux, l'une océanique, l'autre de l'intérieur et cette dernière dépasse de beaucoup les marines lacustres ou fluviales d'aucun pays. Je pense bien que toutes ensemble elles ne produisent pas un total comparable à la nôtre.

Voilà quelques milliers de navires sur lesquels je voudrais voir flotter la feuille d'érable.

LES ACADIENS

PAR M. BENJAMIN SULTE

Un peu moins de cent familles françaises s'établirent en Acadie durant la seconde moitié du XVII^e siècle, et, se doublant par les naissances, de vingt ans en vingt ans, arrivèrent au chiffre de 12,000 âmes, en 1750.

Peuple de tous métiers avant 1710, il devint surtout cultivateur à partir du traité de 1713 qui le plaçait sous le drapeau anglais. On peut dire de lui qu'il a connu et pratiqué l'âge d'or. Aucune des poétiques visions de Longfellow n'est exagérée. L'Acadien n'avait pas de pauvres dépendant de la charité publique; il tirait des richesses de la terre; il vendait son blé pour de l'or et prêtait cet or aux commerçants anglais sans intérêt et, comme il fabriquait ses propres outils, s'habillait des étoffes et des cuirs préparés par lui, il ne dépensait presque rien de ses revenus. Chaque maison renfermait une pièce de vin. Jamais on n'a vu un Acadien ivre; c'était pourtant un être sociable et gai, s'amusant en fêtes, banquets, danses, de l'automne au printemps.

Grand travailleur durant la belle saison, il faisait de ses cultures un objet d'admiration, au point que les Allemands, les Irlandais et les Écossais du sud de la péninsule étaient bien heureux lorsqu'ils pouvaient obtenir les conseils des Français du nord.

Depuis Port-Royal (Annapolis) jusqu'à la baie Verte, leurs fermes prospères étaient un objet d'envie pour les étrangers.

Les tribunaux n'ont, pour ainsi dire, rien connu de ces braves gens, qui ne commettaient ni crimes ni délits et dont les petites difficultés étaient réglées par les anciens de la paroisse.